



Comité des Opérations de Politique Monétaire (COPM)

Communiqué de presse

Le Comité des Opérations de Politique Monétaire (COPM) de la Banque d'Algérie a tenu, le mercredi 29 Avril 2020, une réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Aïmene Benabderrahmane, Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Cette réunion a été consacrée à la revue des principales évolutions de la situation économique, monétaire et financière nationale et internationale, ainsi que de ses perspectives à court et moyen terme notamment, celles ayant trait à l'évolution de l'inflation, de la liquidité bancaire, du crédit et de la croissance économique.

A la lumière de ces évolutions et de leurs perspectives à moyen terme, le Comité des Opérations de Politique Monétaire, a décidé :

1 - D'abaisser de 25 points de base (0,25%), le taux directeur applicable aux opérations principales de refinancement, pour le fixer à 3% au lieu de 3,25%.

2 - De réduire le taux de réserve obligatoire de 8% à 6%.

Un montant supplémentaire important de liquidité sera libérée suite à cette baisse.

3 - De relever le seuil de refinancement, par la Banque d'Algérie, des titres publics négociables, comme suit :

- A. Echéances résiduelles inférieures à 1 an : de 90% à 95%.
- B. Echéances résiduelles de 1 an à inférieures à 5 ans : de 80% à 90%.
- C. Echéances résiduelles égales ou supérieures à 5 ans : de 70% à 85%.

L'augmentation des seuils de refinancement des titres publics négociables, que la Banque d'Algérie accepte comme collatéral éligible aux opérations de politique monétaire, permettra aux banques d'augmenter leur capacité de refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

Les décisions prises lors de cette réunion viennent conforter celles déjà décidées lors de la réunion du 10 mars 2020 et ce pour permettre de libérer, pour le système bancaire des marges additionnelles de liquidités et mettre ainsi, à la disposition des banques et établissements financiers des moyens supplémentaires d'appui au financement de l'économie nationale à des coûts raisonnables. Ces mesures supplémentaires décidées par la Banque d'Algérie, sont de nature à soutenir l'activité économique.

Il est attendu par conséquent des banques et des établissements financiers une pleine adhésion à ces décisions ; ils doivent dans ce sens prendre toutes les initiatives et déployer toutes les mesures à l'effet de mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises, des startups et des investisseurs en général, une offre de crédit à un coût raisonnable, permettant ainsi à l'économie nationale d'évoluer vers des perspectives nouvelles en s'engageant fermement dans un processus de modernisation de l'outil de production, seule alternative pour substituer les importations par une production nationale au standards internationaux reconnus.

D'autres mesures seront prises en fonction de l'évolution de la situation économique du pays et par égard aux évaluations qui seront opérées par les services de la Banque d'Algérie des mesures prises par les banques et les établissements financiers pour mettre en application les mesures décidées par la Banque d'Algérie, notamment celles destinées à accompagner les entreprises impactées par les effets du Covid 19.